

SEANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2012.
2. Urbanisme :
 - rapport de la commission urbanisme du 25 juin 2012
 - majoration de 30% des droits à construire
3. Culture :
 - rapport de la commission culture du 20 juin 2012
 - demandes de subvention séjour scolaire collège Robert Schuman
4. Création d'un emploi saisonnier.
5. Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Sheer : rapport d'activité annuel 2011
6. Réseau GDS : rapport d'activité annuel 2011
7. Divers.

Secrétaire de séance : Laurent MEYER

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL.

**Membres excusés : Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), procuration à Daniel SCHNELL
Anny RIEGEL, procuration à Jean-Paul BRUGGER
Martin SCHROETTER, procuration à Maurice WEIBEL
Nathalie SIEGLER, procuration à Denis SCHULTZ**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2012

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme.

- M. BRUGGER présente le **rapport** de la commission urbanisme du 25 juin 2012.

- Il rappelle au conseil que la commission a débattu de la transformation de l'**îlot** devant l'école maternelle en giratoire. Elle propose au conseil de s'orienter plutôt vers l'instauration d'une zone 30 dans toute la rue Sainte Odile.
 - Projet de la **traversée rue du Général Vix / rue du Général Leclerc** : devant la lenteur du projet, le maire propose de suivre le dossier directement avec les techniciens.
-

- **Majoration de 30 % de droits à construire – modalités de consultation.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1-11-1 et L 300-2;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31 mai 2011 ;

Entendu M. le Maire qui :

Rappelle que :

- la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel du 21 mars 2012, à modifié l'article L123.1.11 du Code de l'urbanisme et a inséré un nouvel article L123.1.11.1 ;
- le nouvel article permet de majorer les droits à construire de 30% résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols fixées par un plan local d'urbanisme (PLU), un plan d'occupation des sols (POS) ou un plan d'aménagement de zone (PAZ), en vigueur à la date de promulgation de la loi susvisée, pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation.
- Cette majoration n'est applicable ni dans les zones A, B et C des plans d'exposition au bruit des aérodromes, ni dans les secteurs sauvegardés. D'autre part, elle ne peut avoir pour effet de modifier une règle édictée par une servitude d'utilité publique ni déroger aux règles fixées par les lois littorale et montagne.

Expose :

- que la majoration des droits à construire est automatique à partir du 21/12. Toutefois afin de laisser une liberté de choix aux communes, la loi prévoit une participation du public à travers la mise à disposition du public d'une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 % prévue.
- Que les modalités de la consultation du public prévue par la loi et du recueil et de la conservation de ses observations sont précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette consultation. Elles peuvent prendre la forme d'une mise en ligne du dossier de consultation ou d'une présentation au cours d'une réunion publique.

Propose :

- de ne pas permettre une majoration des droits à construire automatique et de suivre la procédure de mise à disposition du public avant que le conseil municipal décide, à l'issue de cette présentation, qu'elle ne s'applique pas sur tout ou partie du territoire de la commune ou pour l'application de la majoration des règles de constructibilité prévue par l'article L.123-1-11, laquelle est portée par la loi à 30%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- de suivre la procédure de mise à disposition ;

- de préciser modalités, de la consultation du public, du recueil et de la conservation de ses observations, suivantes :
 - la note sera tenue à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune ;
 - le début de la mise à disposition du public fera l'objet d'une information auprès de la population au moins au moins huit jours avant le début de cette consultation dans la presse.
 - le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
 - le recueil et la conservation des observations se fera dans un registre ouvert à cet effet en mairie ;
 - le registre sera conservé en mairie

- de charger Monsieur le Maire de l'organisation matérielle de la mise à disposition du public ;

DIT QUE la présente délibération fera l'objet

- d'un affichage durant un mois en mairie et d'une information sur le site internet de la commune;
- d'une mention de l'affichage dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace.
- sera notifiée à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

A l'issue de la mise à disposition de la note d'information, M. le maire présentera la synthèse des observations du public au conseil municipal qui décidera ou non d'appliquer une majoration des droits à construire sur tout ou partie du territoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N°3.

Objet : Culture

- M. SCHNELL présente le **rapport** de la commission culture du 20 juin 2012.

Demande de subvention voyage scolaire : le maire fait savoir que le collège Robert Schuman de Benfeld a introduit une demande de subvention pour un voyage scolaire à Pierrefontaine les Varans, pour 4 enfants de notre commune du lundi 21 au vendredi 25 mai 2012.

La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par enfant soit **25 € par enfant.**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **25 €** aux enfants de la commune de Sand, scolarisés au collège Robert Schuman de Benfeld et ayant participé à ce voyage scolaire :

- LORENTZ Loïc - NICOLAS Laetitia - SCHULTZ Alfred - WAGNER Romuald

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Création d'un emploi saisonnier.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi saisonnier pendant la période des vacances pour seconder le secrétariat en matière d'archivage. Il propose d'engager M. Gaetan

SCHMITT, qui a effectué un stage cet hiver à la mairie dans le cadre d'une licence professionnelle d'études territoriales, à raison de 35 heures par semaine du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet 2012, soit pendant deux semaines. Le Maire charge la secrétaire générale de créer le poste.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer : rapport d'activité annuel 2011.

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2011 du Syndicat mixte Ehn-Andlau-Scheer qui est approuvé par le conseil.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Réseau GDS : rapport d'activité annuel 2011.

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2011 de Réseau GDS qui est approuvé par le conseil.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Divers

- Le Maire présente un tableau de la consommation d'électricité pour l'éclairage public :

Postes situés :	2008	2009	2010	2011	Pourcentage d'évolution 2009/2011
1^{er} décembre	28507	27135	27225	26033	-4,06%
orchidées	18031	17061	17731	17368	1,80%
Sainte Richarde	7579	7516	8579	8474	12,75%
Westhouse	2950	2656	2671	2736	3,01%
Moulin	37722	33512	27166	27467	-18,04%
Total	94789	87880	83372	82078	-6,60%

Les membres du conseil notent l'impact des installations d'éclairage public en leds sur la consommation imputée au poste de la rue du Moulin (qui dessert notamment la rue de l'école et la rue Ste Odile où sont installées les leds.

- **SYNDILL** : le Maire fait savoir que les travaux d'élagage et de dégagement de la crête de digue côté village, ainsi que la remise à niveau de l'abreuvoir à animaux, installations nécessaires à la prévention des crues, seront financés par le SYNDILL cette année. Ces travaux sont préconisés par les études récemment réalisées et sont obligatoires pour garantir la sécurité des biens et des personnes.
- Maisons fleuries à Sand le 20 juillet à 19 heures.
- Soirée Fête Nationale le 13 juillet au stade de foot avec feu d'artifice.
- Pierre SCHNEIDER félicite le comité d'embellissement pour l'installation des jolies cigognes décoratives, qui ont été réalisées par les volontaires pleins de talent du comité.

La séance est levée à 21h30